Expertises Informatique à distance / Constats Informatique à distance | Denis JACOPINI

Malgré la technologie et les outils disponibles à ce jour, il n'est pas possible de pouvoir réaliser une Expertise Judiciaire à distance. Cependant, avant qu'une Expertise Judiciaire soit demandée par un juge, un avocat ou une victime, il est possible qu'un état des lieux ou une Expertise Technique soit demandée à l'expert.

Etat des lieux à distance

En vue d'estimer les coûts d'une future et probable expertise judiciaire ou bien afin de vérifier si l'état d'un système informatique permet de recueillir des informations, il peut être parfois nécessaire de procéder à un état des lieux à distance.

Au moyen d'un logiciel de prise de main à distance léger (ne nécessitant pas d'installation), vous permettrez ainsi à l'expert de procéder à un travail préliminaire bien utile et bien pratique pour avancer dans vos démarches de recherches de

preuves.

Lancement des outils

Vous désirez lancer l’outils nous permettant de nous connecter sur votre ordinateur, cliquez sur la fenêtre correspondant à votre type d’équipement, descendez plus bas dans cette page jusqu’au type programme correspondant au type d’appareil sur lequel vous souhaitez nous permettre d’accéder.

Une fois le logiciel installé et lancé, vous n’aurez plus qu’à nous indiquez par téléphone
au 06 19 71 79 12 les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

Vous avez un ordinateur PC sous Windows

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l’image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

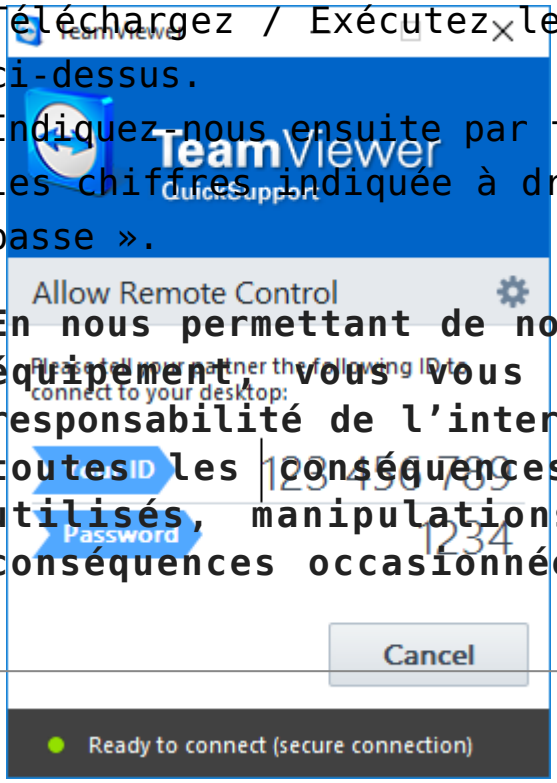

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l’intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu’il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

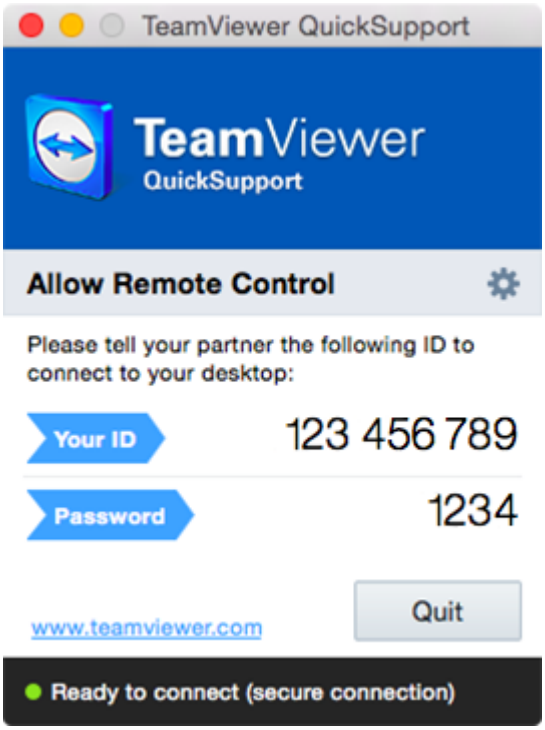

Vous avez un ordinateur Apple sous MAC OS ?

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un ordinateur sous Linux

Téléchargez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un phone ou une tablette
sous Androïd ?

A partir de votre appareil, Installez / Exécutez le programme en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

Vous avez un phone ou une tablette
iPhone ou iPad sous IOS ?

Téléchargez / Exécutez le programme dans l'App Strore en cliquant sur l'image ci-dessus.
Indiquez-nous ensuite par téléphone au 06 19 71 79 12
les chiffres indiquée à droite de « Votre ID » et de « Mot de passe ».

En nous permettant de nous connecter à distance sur votre équipement, vous vous engagez à ne pas rechercher la responsabilité de l'intervenant ou de son représentant pour toutes les conséquences causées par le(s) logiciel(s) utilisés, manipulations qu'il aura réalisées et les conséquences occasionnées.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Est-il risqué de se connecter au wifi public ? | Denis JACOPINI

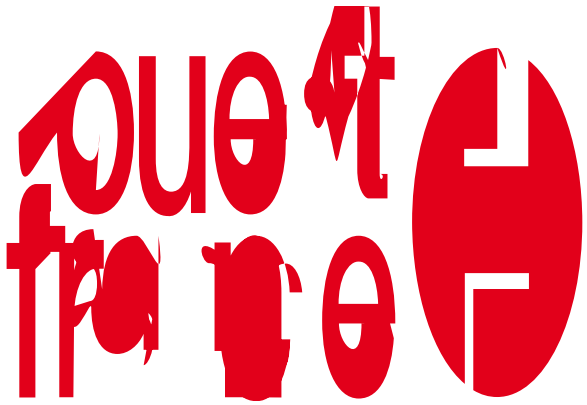	Est-il risqué de se connecter au wifi public ?

Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… Mais y a-t-il un risque à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres ? Peut-on se faire pirater ses données ? Le point avec Denis Jacopini, expert en cybercriminalité.

Avec les smartphones ou ordinateurs portables d'aujourd'hui, se connecter au réseau wifi d'une gare ou d'un hôtel, quand on est en déplacement, est devenu presque banal. À l'étranger, c'est même la solution la plus simple pour surfer sur internet et relever ses e-mails, sans risquer d'exorbitants frais de « roaming » (coûts de connexion au réseau mobile local, facturés ensuite par l'opérateur français).
Résultat, on a tendance à surfer sur ces réseaux wifi avec la même insouciance qu'à la maison, sans aucune précaution. Ce qui n'est pas bien malin. Denis Jacopini, expert judiciaire en sécurité informatique, nous explique pourquoi.

Denis Jacopini, créateur du site LeNetExpert.fr et correspondant Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés), est aussi formateur en protection des données personnelles et en sécurité informatique. (Photo : DR)

À quoi faut-il faire attention, quand on se connecte à une borne wifi publique ou semi-publique, en ville ou dans un hôtel ?
Si possible, il faut choisir un réseau wifi où la connexion se fait avec un nom d'identifiant et un mot de passe personnalisés, différents pour chaque utilisateur. En cas d'utilisation malveillante du réseau par quelqu'un, cette identification fournit une piste, sur le plan judiciaire, pour remonter jusqu'à l'auteur. Avec les wifi qui proposent un identifiant et un mot de passe identiques pour tout le monde, on est moins protégé. Les réseaux wifi les plus dangereux sont ceux qui sont complètement ouverts, sans aucun mot de passe, où les utilisateurs sont impossibles à tracer.

Quel est le danger ? Se faire espionner ?
Tout à fait. À partir du moment où quelqu'un se trouve connecté au même point wifi que vous, il a techniquement la possibilité d'accéder aux informations qui transitent sur le réseau, il peut « voir » ce qui entre et qui sort. Les pirates utilisent pour cela des logiciels espions, appelés « sniffers », ou « renifleurs » en bon français. Ces programmes sont désormais très faciles à trouver et à télécharger sur internet. Plus ou moins sophistiqués, ils permettent de capter, trier et interpréter le « bruit » informatique qui transite par le wifi.

Le wifi public, c'est pratique, mais pas très sécurisé. (Photo : FlickR/Richard Summers)

La confidentialité de la navigation n'est donc pas garantie ?
En effet. Et pas uniquement sur les réseaux wifi, d'ailleurs. C'est ainsi depuis la création d'internet : les protocoles de communication du web ne sont pas cryptés. Mais de plus en plus de sites « sensibles » – par exemple les messageries électroniques, les banques, les boutiques en ligne, etc. – ont désormais des adresses commençant par « https » au lieu de « http ». Le « s », souvent associé avec un petit cadenas dans la barre du navigateur, signifie que les communications sont sécurisées. Quand on navigue sur internet via un wifi, il faut donc privilégier ces sites.

Le risque de se faire voler ses mots de passe, ou ses coordonnées bancaires, est donc bien réel ?
Oui, mieux vaut éviter de saisir des données confidentielles quand on navigue sur internet via un wifi public ou semi-public. On a ainsi vu des hommes d'affaires se faire voler des informations importantes, car ils utilisaient en toute confiance un wifi d'hôtel… sur lequel étaient aussi connectés des pirates !

Un café Starbucks à Londres, très apprécié pour sa connexion wifi gratuite. (Photo : Stefan Wermuth/Reuters)

Peut-on se faire abuser par une fausse borne wifi ?
Oui, c'est une raison supplémentaire de se méfier des réseaux complètement ouverts : certains pirates créent leur propre borne wifi à partir d'un simple ordinateur portable. Les passants se connectent dessus, par facilité, sans se douter qu'il ne s'agit pas du tout d'une « vraie » borne. Ensuite, la personne mal intentionnée n'a plus qu'à récupérer les informations qui transitent par le réseau qu'elle a créé… Aujourd'hui, c'est très facile de devenir pirate !

Comment se protéger ?
En s'abstenant de réaliser des opérations sensibles, comme des achats en ligne ou des opérations bancaires, sur un wifi public. Si on le peut, mieux vaut utiliser le réseau 3G ou 4G pour se connecter à internet en mobilité. Les informations qui transitent par cette voie sont beaucoup moins faciles à pirater. Il y a aussi la solution consistant à installer, sur son smartphone ou son ordinateur, ce qu'on appelle un « VPN ». C'est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais c'est beaucoup plus sûr.

Zone de wifi gratuit à New York : en France comme à l'étranger, mieux vaut se connecter sur un nom de réseau connu, éventuellement signalé via l'affichage public. (Photo : Keith Bedford/Reuters)

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/492/reader/reader.html?t=1431534138729#!preferred/1/package/492/pub/493/page/7
Par Corinne Bourbeillon

Sensibilisations et

Formations à la Cybercriminalité et au RGPD (Protection des données personnelles) – Redirect

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment (Intervention en France et étranger)

Nos formations sont personnalisées en fonction du type de publics présent (Dirigeants, cadres , informaticiens, responsable informatique, RSSI, utilisateurs).

Contactez-nous

PROGRAMME

CYBERCRIMINALITÉ
COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Présentation

La France a rattrapé sont retard en matière d'équipement à Internet mais à en voir les dizaines de millions de français victimes chaque année, les bonnes pratiques ne semblent toujours pas intégrées dans vos habitudes.

Piratages, arnaques, demandes de rançons sont légions dans ce monde numérique et se protéger au moyen d'un antivirus ne suffit plus depuis bien longtemps.

Avons-nous raison d'avoir peur et comment se protéger ?

Cette formation couvrira les principaux risques et les principales solutions, pour la plupart gratuites, vous permettant de protéger votre informatique et de ne plus faire vous piéger.

Objectifs

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant de naviguer sur Internet en toute sécurité.

Demande d'informations

CYBERCRIMINALITÉ
LES ARNAQUES INTERNET A CONNAÎTRE POUR NE PLUS SE FAIRE AVOIR

Présentation

Que vous vous serviez d'Internet pour acheter, vendre, télécharger ou communiquer, un arnaqueur se cache peut-être derrière votre interlocuteur.

Quels sont les signes qui ne trompent pas ? Comment les détecter pour ne pas vous faire piéger ?

Objectifs

Découvrez les mécanismes astucieux utilisés par les arnaqueurs d'Internet dans plus d'une vingtaine cas d'arnaques différents. Une fois expliqués, vous ne pourrez plus vous faire piéger.

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Présentation

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018 et toutes les entreprises, administrations et associations ne se sont pas mises en conformité. Or, quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées et risqueront, en cas de manquement, des sanctions financières jusqu'alors inégalées.

Au delà de ces amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, de nouvelles obligations de signalement de piratages informatiques risquent désormais aussi d'entacher votre réputation. Quelle valeur lui donnez vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fais les démarches dans les temps ?

Cette formation non seulement répondra la plupart des questions que vous vous posez, vous offrira des éléments concrets non seulement pour initier la mise en conformité de votre établissement mais surtout pour transformer ce qui peut vous sembler à ce jour être une contrainte en une véritable opportunité.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de vous apporter l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD dans le but à la fois de répondre à la réglementation et de prévenir en cas de contrôle de la CNIL.

Informations complémentaires

Demande d'informations

PROTECTION DES DONNÉES

RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) – ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Présentation

Après avoir suivi notre formation vous permettant de comprendre l'intérêt d'une telle réglementation et de savoir ce qu'il faut mettre en place pour bien démarrer, vous souhaitez aller plus loin dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Après un retour éclair sur les règles de base, nous ferons un point sur la démarche de mise en conformité que vous avez initiée ces derniers mois dans votre établissement. Nous détaillerons ensuite les démarches à réaliser en cas de détection de données sensibles et d'analyse d'impact. Enfin, nous approfondirons des démarches périphériques essentielles pour répondre à vos obligations.

Objectifs

Après avoir déjà découvert l'essentiel pour comprendre et démarrer votre mise en conformité avec le RGPD, cette formation aura pour objectif de vous perfectionner afin de devenir référent protection des données ou DPO (Data Protection Officer = Délégué à la Protection des Données).

Demande d'informations

CYBERSÉCURITÉ

DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Présentation

Que vous ayez déjà été victime d’une cyber-attaque ou que vous souhaitiez l’anticiper, certaines procédures doivent absolument être respectées pour conserver un maximum de preuves et pouvoir les utiliser.

Objectifs

Que votre objectif soit de découvrir le mode opératoire pour savoir quelles sont les failles de votre système ou si vous avez été victime d’un acte ciblé avec l’intention de vous nuire, découvrez les procédures à suivre.

Demande d’informations

CYBERSÉCURITÉ
APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Votre système informatique a très probablement de nombreuses vulnérabilités présentées aux pirates informatiques comme de nombreux moyens de nuire à votre système informatique.

Avant de procéder à un test d’intrusion, apprenez à réaliser l’indispensable audit sécurité de votre système informatique afin d’appliquer les mesures de sécurité de base présentes dans les référentiels internationalement utilisés.

Objectifs

Vous apprendrez au cours de cette formation la manière dont doit être mené un audit sécurité sur un système informatique, quelques référentiels probablement adaptés à votre organisme et nous étudierons ensemble le niveau de sécurité informatique

de votre établissement.

Demande d’informations

CYBERSÉCURITÉ
APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D’INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Présentation

Cette formation vous apporte l’essentiel de ce dont vous avez besoin pour adopter l’approche du Hacker pour mieux s’en protéger en élaborant vos tests de vulnérabilité, mettre en place une approche offensive de la sécurité informatique permettant d’aboutir à une meilleure sécurité et réaliser des audits de sécurité (test d’intrusion) au sein de votre infrastructure.

La présentation des techniques d’attaques et des vulnérabilités potentielles sera effectuée sous un angle « pratique ».

Objectifs

Cette formation vous apportera la compréhension technique et pratique des différentes formes d’attaques existantes, en mettant l’accent sur les vulnérabilités les plus critiques pour mieux vous protéger d’attaques potentielles.

Demande d’informations

QUI EST LE FORMATEUR ?

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté, diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l’information, informatique Légale, Investigation numérique pénale, et en

Droit de l'Expertise Judiciaire et a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Il anime dans toute le France et à l'étranger des conférences et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles.
A ce titre, il intervient régulièrement sur différents médias et sur La Chaine d'Info LCI pour vulgariser les sujets d'actualité en rapport avec ces thèmes.

Spécialisé en protection des données personnelles, il accompagne les établissements dans leur mise en conformité CNIL en les accompagnant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL).

Enfin, il intervient en Master II dans un centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique, en Master Lutte contre la Criminalité Financière et Organisée, au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et anime le blog LeNetExpert.fr sur lequel il partage et publie de très nombreuses informations sur ses thèmes de prédilection.

Denis JACOPINI peut facilement être contacté sur :
http://www.leNetExpert.fr/contact

10 conseils pour garder vos appareils protégés pendant les vacances | Denis JACOPINI

10 conseils pour garder vos appareils protégés pendant les vacances

Si vous faites partie de ces vacanciers qui ne partent jamais sans leurs objets connectés, voici un mini-guide conçu par les experts ESET pour voyager et surfer en toute tranquillité.

Brosse à dents ? ok.
Serviette de bain ? ok.
Ordinateur, téléphone, tablette ? ok.
Si vous faites partie de ces vacanciers qui ne partent jamais sans leurs objets connectés, méfiez-vous des menaces lorsque vous utilisez un Wi-Fi public pour vous connecter à votre banque en ligne, boutique en ligne ou tout simplement pour vérifier vos e-mails. Pas de panique ! Stephen Cobb et d'autres professionnels ESET ont créé un guide pour vous permettre de voyager en toute sécurité et garder ainsi toutes vos données personnelles et vos appareils protégés.

Conseils

1. Avant de prendre la route, assurez-vous d'exécuter sur vos appareils une mise à jour complète du système d'exploitation ainsi que des logiciels, et de posséder une solution de sécurité de confiance.
2. Sauvegardez vos données et placez-les dans un endroit sûr. Pensez à déplacer les données sensibles du disque dur de votre ordinateur portable sur un disque dur externe chiffré le temps de vos vacances.
3. Ne laissez jamais vos appareils sans surveillance dans les lieux publics. Activez la fonction antivol de vos appareils pour tracer les appareils volés ou perdus, et au besoin d'effacer les contenus à distance.
4. Mettez un mot de passe fort et activez la fonction « délai d'inactivité » sur tous vos appareils, que ce soit votre ordinateur portable, votre tablette ou votre téléphone. Retrouvez tous nos conseils pour un mot de passe efficace en cliquant ici.
5. Dans la mesure du possible, utilisez uniquement des accès internet de confiance. Demandez à votre hôtel ou l'endroit où vous logez le nom de leur Wi-Fi et utilisez exactement le même nom : faites attention aux arnaques qui essaient de ressembler aux Wi-Fi publics en ajoutant le mot « gratuit » au nom de la connexion Wi-Fi.
6. Si l'Internet de votre hôtel vous demande de mettre à jour un logiciel afin de pouvoir vous connecter, déconnectez-vous immédiatement et informez-en la réception.
7. Ne vous connectez pas à des connexions Wi-Fi qui ne sont pas chiffrées avec WPA2. Toutes les normes inférieures à celle-ci ne sont tout simplement pas assez sûres et peuvent être facilement piratées.
8. Si vous devez utiliser le Wi-Fi public pour vous connecter à votre réseau d'entreprise, utilisez toujours votre VPN (réseau virtuel privé).
9. Si ce n'est pas urgent, évitez les banques et boutiques en ligne quand vous utilisez le Wi-Fi public. Sinon, nous vous conseillons d'utiliser le partage de connexion de votre téléphone et de surfer en utilisant internet sur votre téléphone portable.
10. Si vous n'utilisez pas encore d'antivirus de confiance et suspectez votre ordinateur portable d'être infecté, vous pouvez utiliser gratuitement le scanner ESET Online qui ne nécessite aucune installation et peut être utilisé pour détecter et retirer des logiciels malveillants

Article original de ESET

Cliquez ici

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ESET – Actualités

Formations RGPD Protection des données personnelles et en Cybercriminalité

Parce que la Cybercriminalité et la Protection des données personnelles sont liés, nous couvrons ces sujets concomitamment.

NOS SERVICES :

- Formations **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) ;
- Formations en **Cybercriminalité** ;
- **Sensibilisations** à la cybercriminalité ;
- **État des lieux** RGPD ;
- **Mise en conformité** RGPD ;
    - **Analyses de risques** (PIA / DPIA) ;
- **Audits sécurité ;**

VOTRE PROFIL :

- **CLUB D'ENTREPRISES, ORDRES, FÉDÉRATIONS, CORPORATION :** Quelles sont vos responsabilités, quels sont vos risques, quelles devraient être vos priorités ? Que ça soit en matière de Protection des Données Personnelles (RGPD) ou de cybercriminalité, faisons ensemble un état des lieux. Agir sur vos équipements ? Sensibiliser votre personnel ? Libre à vous ensuite d'agir en fonctions de nos recommandations sur les points qui vous sembleront prioritaires.
- **ÉTABLISSEMENTS / CENTRES DE FORMATION / ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS :** Que ça soit en protection des données personnelles ou en Cybercriminalité, permettez à vos stagiaires de découvrir les notions essentielles ;

- **CHEFS D'ENTREPRISE / ÉQUIPE INFORMATIQUE :** Nous vous formons dans vos locaux et réalisons en collaboration avec votre équipe informatique une analyse détaillée de vos installation à la recherche de failles et d'axes d'amélioration conformément aux règles de l'art ou de la réglementation en vigueur (RGPD).

LES SUJETS DE FORMATION :

Consultez notre catalogue

COMMENT PROTÉGER VOTRE ORGANISME DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Durée : 2 jours ou 4 jours (2 jours tout public + 2 jours approfondissement pour techniciens/informaticiens)

VIRUS, DEMANDES DE RANÇONS, VOL DE DONNÉES… PROTÉGEZ-VOUS !

Durée : 1 jour

LES ARNAQUES INTERNET À CONNAÎTRE POUR NE PLUS SE FAIRE AVOIR

Durée : 1 jour

COMMENT BIEN UTILISER LE CLOUD

Durée : 1 jour

COMMENT PROTÉGER VOTRE IDENTITÉ ET VOTRE VIE PRIVÉE SUR

INTERNET

Durée : 1 jour

DÉCOUVREZ 50 LOGICIELS GRATUITS À CONNAÎTRE ABSOLUMENT

Durée : 1 jour

RGPD CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER CHER

Durée : 1 jour

RGPD : ANALYSONS CE QUE VOUS AVEZ COMMENCÉ

Durée : 1 jour (il est recommandé d'avoir déjà mis en pratique une mise en conformité au moins 15 jours avant)

COMMENT BIEN UTILISER LES DONNÉES DANS LE CLOUD

Durée : 1 jour

À LA DÉCOUVERTE DU DARKNET (LE WEB CLANDESTIN)

Durée : 1 jour

DÉTECTER ET GÉRER LES CYBER-ATTAQUES

Durée : 2 jours

APPRENEZ À RÉALISER DES AUDITS SÉCURITÉ SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Durée : 2 jours

APPRENEZ À RÉALISER DES TESTS D'INTRUSION SUR VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Durée : 2 jours

Remarque :

Un sujet peut être traité en quelques heures mais aussi en quelques jours.

Malgré un minimum de théorie à connaître, nous pouvons réaliser un mélange de ces thèmes afin de vous proposer un contenu personnalisé en fonction des thèmes et durées globales souhaités.

EN FORMAT CONFÉRENCE :

QUE NOUS RÉSERVE LA CYBERCRIMINALITÉ DANS LES 12 PROCHAINS MOIS ?

Conférence personnalisable en général sur 1h30 + 30min Questions / réponses) (Demandez le programme détaillé)

RGPD – CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR NE PAS LE PAYER

Conférence personnalisable en général sur 1h30 + 30min Questions / réponses) (Demandez le programme détaillé)

FONCTIONNEMENT :

- Vous organisez des formations dans votre établissement ou dans des locaux adaptés : Nous pouvons animer de 1 à 6 jours de formation sur les sujets ci-dessus ;
- Vous organisez un forum ou un salon, nous pouvons préparer une conférence de 20 minutes à 1h30 ou

participer à des tables rondes ;

- En faculté ou établissement scolaire, nos interventions seront de 3 à 35 heures.
- Pour une journée de formation, nos interventions sont prévues sont prévues généralement prévues du mardi au jeudi (Lundi, Vendredi et Samedi sous conditions).
- Nos formations d'une journée sont prévues pour une durée de 7 heures par jour maximum.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD

?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

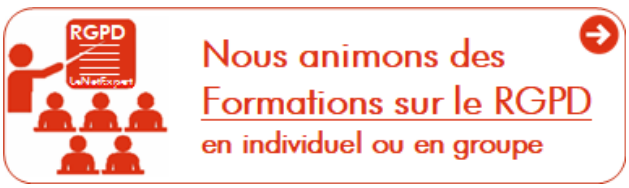

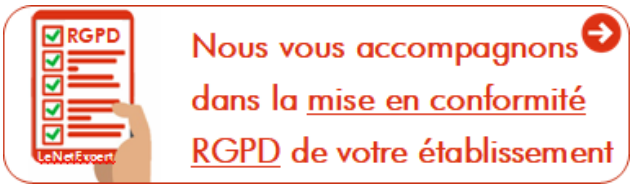

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :
Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la

Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones,

tablettes, ordinateur PC, Mac… retrouver des documents, photos ou SMS effacés

Recherche de preuves dans les téléphones, smartphones, tablettes, ordinateur PC, Mac… retrouver des documents, photos ou SMS effacés

Doutes, soupçons ? Vous pensez que quequ'un vous a volé des données ? Vous pensez que votre conjoint(e) ou enfant a quelque chose à vous cacher ? Vous pensez que le téléphone contient les preuves qu'il vous faut ? Pour mettre un terme à ces interrogations, Denis JACOPINI vous permet une récupération des preuves et un usage judiciaire si vous le désirez.

Denis JACOPINI, Expert de justice en Informatique. Assermenté par les tribunaux, il est inscrit sur les listes des Tribunaux de Commerce, Tribunaux d'Instance, de Grande Instance et Administratif sur les catégories suivantes :

- E-01.02 Internet et Multimédia
- E-01.03 Logiciels et Matériels
- E-01.04 Systèmes d'information (mise en oeuvre)
- G-02 Investigations scientifiques et techniques
- G-02.05 Documents Informatiques (Investigations Numériques)

Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire, en Cybercriminalité, Certifié en Gestion des Risques sur les Systèmes d »information (ISO 27005 Risk Manager), équipé des meilleurs équipements utilisé en Investigation Numérique par les Polices du monde entier, il vous permettra de retrouver des traces et des preuves dans de nombreux supports (e-mails, fichiers, appels émis, reçus, sms, mms, photos, vidéos etc… même effacés de la quasi totalité des téléphones du marché).

Avec les meilleurs équipements utilisés par les Polices du monde entier, ils est enfin possible de faire parler vos équipements numériques.

Rechercher de preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette

Vous souhaitez rechercher des preuves dans un téléphone, un smartphone ou une tablette ?
Contactez-vous

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- Audits RGPD
- Accompagnement à la mise en conformité RGPD
- Formation de Délégués à la Protection des Données
- Analyse de risques (ISO 27005)
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

ou suivez nous sur

Réagissez à cet article

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ? | Denis JACOPINI

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ?

Les chercheurs ESET découvrent des fausses applications sur Google Play qui cible les utilisateurs de Pokémon GO. L'une d'entre elles utilise pour la première fois une application qui verrouille l'écran (Lockscreen) sur Google Play. Les deux autres applications utilisent la fonctionnalité scareware qui oblige l'utilisateur à payer pour des services inutiles.

Toutes les fausses applications découvertes par ESET et détectées grâce à ESET Mobile Security (application lockscreen nommée « Pokémon GO Ultimate » et les applications scareware « Guide & Cheats for Pokémon GO » et « Install Pokemongo ») ne sont plus disponibles sur Google Play. Elles ont été retirées de l'app Store suite à l'alerte donnée par ESET.

Même si ces fausses applications ne sont pas restées longtemps sur le Google Play, elles ont généré quelques milliers de téléchargements. L'application « Pokémon GO Ultimate », a piégé entre 500 et 1.000 victimes, « The Guide & Cheats for Pokémon GO » en a atteint entre 100 et 500, et la plus dangereuse d'entre elles, « Install Pokemongo » a atteint entre 10.000 et 50.000 téléchargements.

« Pokémon GO Ultimate » cultive son extrême ressemblance avec la version officielle du célèbre jeu mais ses fonctionnalités sont très différentes : elle verrouille l'écran automatiquement après le démarrage de l'application. Dans de nombreux cas, réinitialiser le téléphone ne fonctionne pas parce que l'application se superpose à toutes les autres, ainsi qu'aux fenêtres du système. Les utilisateurs doivent redémarrer leurs appareils en retirant la batterie ou en utilisant Android Device Manager. Après la réinitialisation, l'application malveillante fonctionne en arrière-plan, à l'insu de sa victime, en cliquant silencieusement sur des annonces à caractère pornographique. Pour se débarrasser de l'application, l'utilisateur doit aller dans Réglages -> Gestion des Applications -> PI Réseau et la désinstaller manuellement.

« Pokémon GO Ultimate » est la première fausse application sur Google Play qui utilise avec succès une fonction de verrouillage d'écran. Comme la fonctionnalité principale de cette application est le clic sur des annonces pornographiques, il n'y a pas de réels dommages. Mais il suffit de peu pour que la fonction de verrouillage d'écran évolue et ajoute un message de rançon, pour créer le premier ransomware par lockscreen sur Google Play.», explique Lukáš Štefanko, Malware Researcher chez ESET.

Alors que l'application « Pokémon GO Ultimate » porte les signes d'un screenlocker et d'un pornclicker, les chercheurs ESET ont également trouvé un autre malware sur Pokémon GO dans Google Play. Les fausses applications nommées « Guide & Cheats for Pokemon GO » et « Install Pokemongo » sur Google Play, appartiennent à la famille des Scarewares. Ils escroquent leurs victimes en leur faisant payer des services inutiles. En leur promettant de leur générer des Pokecoins, Pokeballs ou des œufs chanceux – jusqu'à 999.999 chaque jour – ils trompent les victimes en leur faisant souscrire à de faux services onéreux. (Cette fonctionnalité a récemment été décrite dans un article publié sur WeLiveSecurity).

« Pokémon GO est un jeu si attrayant que malgré les mises en garde des experts en sécurité, les utilisateurs ont tendance à accepter les risques et à télécharger toutes applications qui leur permettraient de capturer encore plus de Pokémons. Ceux qui ne peuvent pas résister à la tentation devraient au moins suivre des règles de sécurité élémentaires. » recommande Lukáš Štefanko.

Conseils des experts en sécurité ESET pour les afficionados de Pokémon GO :

– téléchargez uniquement ce qui vient d'une source connue
– lisez les avis en prêtant attention aux commentaires négatifs (gardez en tête que les commentaires positifs ont pu être créés par le développeur)
– lisez les termes et conditions de l'application, concentrez-vous sur la partie qui concerne les permissions requises
– utilisez une solution de sécurité mobile de qualité pour vérifier toutes vos applications

Conseils de Denis JACOPINI

Pour anticiper et vous protéger pour moins de 10€ (10€ est prix de la licence initiale. Une forte réduction sera appliquée au moment du renouvellement au bout d'un an)

Article original de ESET

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Suppression d'un contenu web : comment procéder ? | Denis JACOPINI

Suppression d'un contenu web : comment procéder ?

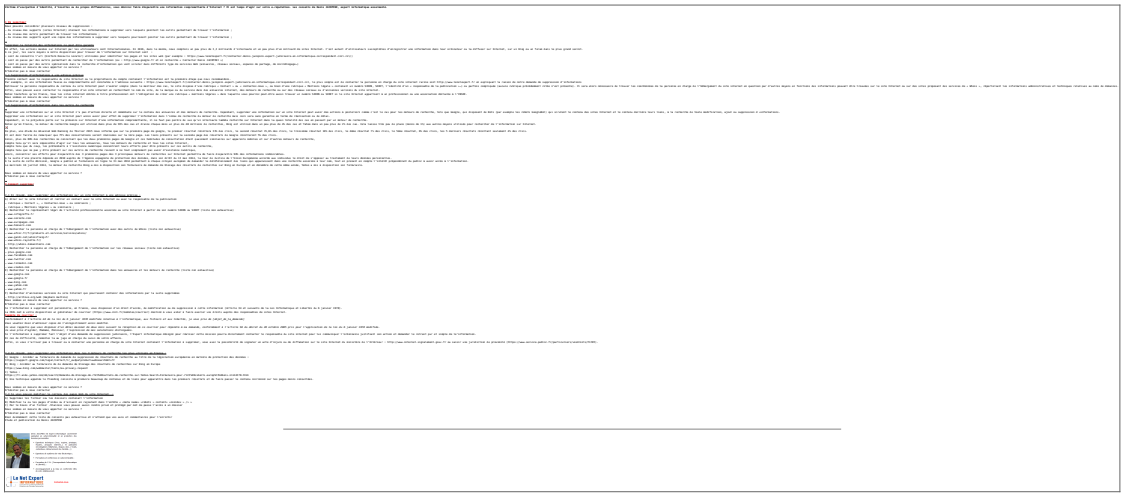

LIENS SOURCES
Utilisation des moteurs de recherche en France
http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/
Taux de clic en fonction de la position dans les résultats
http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544

Mon ordinateur ou mon téléphone est-il espionné ? Des informations me sont-elles volées ? | Denis JACOPINI

Mon ordinateur ou mon téléphone est-il espionné ? Des informations me sont-elles volées ?

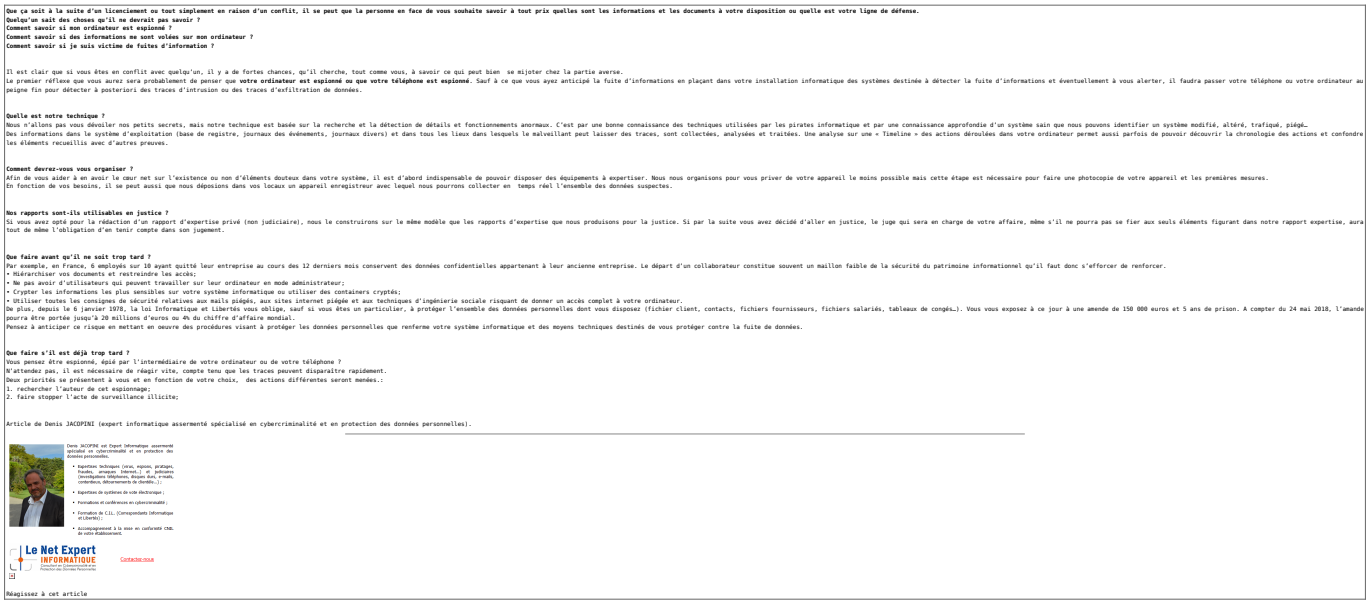

Que ça soit à la suite d'un licenciement ou tout simplement en raison d'un conflit, il se peut que la personne en face de vous souhaite savoir à tout prix quelles sont les informations et les documents à votre disposition ou quelle est votre ligne de défense.
Quelqu'un sait des choses qu'il ne devrait pas savoir ?
Comment savoir si mon ordinateur est espionné ?
Comment savoir si des informations ne sont volées sur mon ordinateur ?
Comment savoir si je suis victime de fuites d'information ?

Il est clair que si vous êtes en conflit avec quelqu'un, il y a de fortes chances, qu'il cherche, tout comme vous, à savoir ce qui peut bien se mijoter chez la partie averse.
Le premier réflexe que vous aurez sera probablement de penser que **votre ordinateur est espionné ou que votre téléphone est espionné**. Sauf à ce que vous ayez anticipé la fuite d'informations en plaçant dans votre installation informatique des systèmes destinée à détecter la fuite d'informations et éventuellement à vous alerter, il faudra passer votre téléphone ou votre ordinateur au peigne fin pour détecter à posteriori des traces d'intrusion ou des traces d'exfiltration de données.

Quelle est notre technique ?
Nous n'allons pas vous dévoiler nos petits secrets, mais notre technique est basée sur la recherche et la détection de détails et fonctionnements anormaux. C'est par une bonne connaissance des techniques utilisées par les pirates informatique et par une connaissance approfondie d'un système sain que nous pouvons identifier un système modifié, altéré, trafiqué, piégé…
Des informations dans le système d'exploitation (base de registre, journaux des événements, journaux divers) et dans tous les lieux dans lesquels le malveillant peut laisser des traces, sont collectées, analysées et traitées. Une analyse sur une « Timeline » des actions déroulées dans votre ordinateur permet aussi parfois de pouvoir découvrir la chronologie des actions et confondre les éléments recueillis avec d'autres preuves.

Comment devrez-vous vous organiser ?
Afin de vous aider à en avoir le cœur net sur l'existence ou non d'éléments douteux dans votre système, il est d'abord indispensable de pouvoir disposer des équipements à expertiser. Nous nous organisons pour vous priver de votre appareil le moins possible mais cette étape est nécessaire pour faire une photocopie de votre appareil et les premières mesures.
En fonction de vos besoins, il se peut aussi que nous déposions dans vos locaux un appareil enregistreur avec lequel nous pourrons collecter en temps réel l'ensemble des données suspectes.

Nos rapports sont-ils utilisables en justice ?
Si vous avez opté pour la rédaction d'un rapport d'expertise privé (non judiciaire), nous le construirons sur le même modèle que les rapports d'expertise que nous produisons pour la justice. Si par la suite vous avez décidé d'aller en justice, le juge qui sera en charge de votre affaire, même s'il ne pourra pas se fier aux seuls éléments figurant dans notre rapport expertise, aura tout de même l'obligation d'en tenir compte dans son jugement.

Que faire avant qu'il ne soit trop tard ?
Par exemple, en France, 6 employés sur 10 ayant quitté leur entreprise au cours des 12 derniers mois conservent des données confidentielles appartenant à leur ancienne entreprise. Le départ d'un collaborateur constitue souvent un maillon faible de la sécurité du patrimoine informationnel qu'il faut donc s'efforcer de renforcer.
• Hiérarchiser vos documents et restreindre les accès;
• Ne pas avoir d'utilisateurs qui peuvent travailler sur leur ordinateur en mode administrateur;
• Crypter les informations les plus sensibles sur votre système informatique ou utiliser des containers cryptés;
• Utiliser toutes les consignes de sécurité relatives aux mails piégés, aux sites internet piégés et aux techniques d'ingénierie sociale risquant de donner un accès complet à votre ordinateur.
De plus, depuis le 6 janvier 1978, la loi Informatique et Libertés vous oblige, sauf si vous êtes un particulier, à protéger l'ensemble des données personnelles dont vous disposez (fichier client, contacts, fichiers fournisseurs, fichiers salariés, tableaux de congés…). Vous vous exposez à ce jour à une amende de 150 000 euros et 5 ans de prison. A compter du 24 mai 2018, l'amande pourra être portée jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaire mondial.
Pensez à anticiper ce risque en mettant en œuvre des procédures visant à protéger les données personnelles que renferme votre système informatique et des moyens techniques destinés de vous protéger contre la fuite de données.

Que faire s'il est déjà trop tard ?
Vous pensez être espionné, épié par l'intermédiaire de votre ordinateur ou de votre téléphone ?
N'attendez pas, il est nécessaire de réagir vite, compte tenu que les traces peuvent disparaître rapidement.
Deux priorités se présentent à vous et en fonction de votre choix, des actions différentes seront menées.:
1. rechercher l'auteur de cet espionnage;
2. faire stopper l'acte de surveillance illicite;

Article de Denis JACOPINI (expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles).

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Comment se protéger contre la fuite d'informations avec le départ des collaborateurs ? — Lexsi Security Hub

---

Hotspot Shield le logiciel VPN pour Windows MacOs IOS Android Apple Samsung pour accéder de manière sécurisée à un Wifi public | Denis JACOPINI

	#Hotspot Shield le #logiciel VPN pour Windows MacOs IOS Android Apple Samsung pour accéder de manière sécurisée à un Wifi public

En période de vacances ou lors de déplacements professionnels, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les bornes wifi des lieux publics, gares, hôtels, restaurants… En juillet 2015, nous vous avions publié un article « Est-il risqué de se connecter au wifi public ? » pour vous informer des principaux risques à partager ces accès sans fil à internet avec d'autres. Cette fois, nous allons parler des solutions pour surfer sécurisé en utilisant les réseaux Wifi publics.

RAPPEL DU PRINCIPAL RISQUE

Un pirate peut se connecter tout aussi facilement que vous sur un réseau Wifi Public et espionner les données qui y transitent.
Il peut ainsi, en fonction des données qu'il récupère, accéder à toutes les informations qui sortent et qui entrent de votre ordinateur (le protocole tcp/ip n'étant pas protégé par défaut).

LA SOLUTION ?

Utiliser une connexion Wifi qui sera cryptée au moyen d'un logiciel VPN (ce ctyptage n'a aucun rapport avec les clés Wifi) .
La connexion Wifi ainsi créée étant crypté, toutes les informations qui véhiculeront (identifiants, adresses email, mots de passe, numéros de cartes bancaires…) seront illisibles pour tous les pirates qui seront connectés sur le mêle point d'accès wifi.

Vous pouvez certes partager la connexion 3G ou 4G de votre smartphone, mais l'utilisation d'un logiciel VPN est recommandé.
Un logiciel « VPN » (Virtual Private Network) est un logiciel qui crée un « réseau privé virtuel », une sorte de tunnel crypté pour vos communications internet. Cela ralentit un peu la connexion, mais elle est du coup sécurisée.

Nous utilisons régulièrement un logiciel VPN #HotSpotShield. C'est un logiciel qui coûte moins de 25 euros et qui vous rendra les connections Wifi publiques sécurisées.
HotSpot Shield existe pour Windows pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des ordinateurs assemblés, Acer, Asus, IBM, Dell ;
HotSpot Shield existe aussi pour MacOs X Lion pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des ordinateurs Apple ;
HotSpot Shield existe aussi pour Android pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des smartphones Samsung, HTC, Archos, LG, Acer, Wiko, Sony, Asus, Alcatel, ZTE… ;
Enfin, HotSpot Shield existe aussi pour IOs pour protéger par un logiciel VPN les connexions Wifi des smartphones Apple.

Téléchargez et testez gratuitement HotSpot Shield

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article